

Termes de Référence

Évaluation finale du projet Fanm Djanm

Intitulé du poste	Évaluateur/trice de Projet de Consolidation de la Paix : « Fanm Djanm pou Lapè ak Rekonsilyasyon »
Agences de mise en œuvre	Concern Worldwide, Nègès Mawon, Communauté des Médiateurs pour la Paix en Haïti et dans la Caraïbe (CMPC), Institut de Développement Personnel et Organisationnel (IDEO)
Bailleur	United Nations Peacebuilding Funds (PBF)
Catégorie	Initiative de promotion du genre
Lieu d'affectation	Port-au-Prince et Delmas : Cité Soleil, Saint Martin, La Saline
Langue exigée	Français
Durée du Projet	24 mois
Nom du projet	Fanm Djanm pou Lapè ak Rekonsilyasyon https://mptf.undp.org/project/00130791
Dépôt de candidatures	Concern Worldwide

1. Contexte du pays/analyse des conflits

Les cycles de violence en Haïti atteignent des niveaux chroniques. Les bouleversements politiques et sociaux récurrents et la dégradation économique croissante ont contribué à créer un contexte où la violence et les conflits se sont profondément ancrés dans le tissu et la politique de la société haïtienne. La violence structurelle et les inégalités croissantes continuent de marginaliser les femmes et les jeunes, les rendant encore plus vulnérables aux impacts négatifs du conflit et les laissant en marge des efforts et des initiatives de consolidation de la paix.

La situation s'est particulièrement aggravée depuis les années 2004-2007 à Port-au-Prince avec la dégradation de la situation socio-économique et les tensions politiques liées au coup d'état, suivi par un pic en 2017 (élections contestées) et en novembre 2018 (massacre à La Saline). Le contexte a connu un changement important en juin 2020 avec l'émergence d'une alliance entre certains groupes armés de de Port-au-Prince nommé G-9 se constituer en acteur politique. Les frontières de contrôle et les espaces géographiques du conflit entre le G-9 et d'autres groupes armés évoluent constamment avec les luttes de pouvoir et conflits armés réguliers.

Plusieurs types de conflit (interalliés, interdépendants) ont été identifiés.

- A. Conflits pour le pouvoir politique et économique par le biais du contrôle des ressources et des institutions, et le contrôle des centres de votes. Les secteurs politiques et économiques influencent et financent les groupes armés tandis que les groupes armés demandent de pouvoir politique.
- B. Conflits interpersonnels entre des chefs ou des membres de groupes armés ainsi que la population;
- C. Conflit entre groupes armés en compétition pour le contrôle des ressources économiques (tel que le port, la route, le marché, etc.), politiques, sociales et territoriales ;
- D. Conflits historiques inter-quartiers basés sur des oppositions et événements historiques entre le haut et le bas Cité Soleil, le haut et bas Saint Martin, le quartier de La Saline et Fò Tou Won ayant une incidence sur la mémoire collective et l'identité des populations.
- E. Conflits liés aux inégalités femmes-hommes et en conséquence aux violences basées sur le genre (VBG) Les femmes, et particulièrement les jeunes femmes, sont doublement impactées, à l'extérieur des foyers par les violences directes dues au conflit et les violences subies au niveau domestique.

2. Informations clés sur le projet Fanm Djanm

Grace au Projet *Fanm Djanm pou Lapè ak Rekonsilyasyon*, financé par le Fond de Consolidation de la Paix des Nations-Unis (PBF), Concern intervient à Cité Soleil, La Saline et Saint Martin dans les domaines du renforcement de la résilience et capacité à transformer les conflits à travers des processus d'appui psychosocial, la (re)construction de la mémoire collective des expériences de conflit et de la violence vécue par les femmes et jeunes, le renforcement de la confiance inter et intracommunautaire et l'engagement des acteurs multisectoriels dans la reconnaissance de l'impact du conflit, la garantie de non-répétition et la réparation à travers trois résultats qui sont :

- **Résultat 1** : La résilience et la capacité à transformer les conflits des communautés cibles et en particulier des femmes et jeunes sont renforcées, à travers un soutien psychosocial individuel et collectif à base communautaire, mené par un groupe de psychologues et un réseau de femmes formées ;
- **Résultat 2** : La mémoire collective des expériences de conflit et de la violence vécus par les femmes et jeunes, et de la confiance inter et intracommunautaire à travers des initiatives menées par des femmes et des jeunes touchés par la violence sont (re)construites ;
- **Résultat 3** : Les acteurs du secteur politique et de la société civile sont engagés dans la reconnaissance de l'impact du conflit, la garantie de non-répétition et la réparation.

Les produits du projet :

- **Produit 1.1**: Une prise en charge des hommes et des femmes de troubles de stress post-traumatique et des traumatismes et un accompagnement de femmes survivantes de violence avec une approche de paires (marrainage) sont fournis

- **Produit 1.2:** Les structures et mécanismes communautaires pour la cohésion sociale la résilience et le bien-être psychosocial sont renforcés par le biais de la mise en place d'un réseau de femmes en soutien psychosocial communautaire (SPC).
- **Produit 2.1:** La culture de la paix, et la documentation du conflit (vidéos, cartes, art, etc.) sont promues au travers de l'accompagnement et co-financement de initiatives sociales, rituelles, éducatives, récréatives et artistiques
- **Produit 2.2:** Les médiatrices de la paix sont mieux capacitées et sont aptes à mieux gérer les conflits
- **Produit 2.3:** La culture de la paix, la masculinité positive, et la (re)construction de la mémoire collective sont promues au travers de l'accompagnement et co-financement de initiatives sociales, rituelles, éducatives, récréatives et artistiques.
- **Produit 2.4:** L'accès des femmes aux ressources économiques est renforcé à travers les associations d'épargne et crédit (AEC)
- **Produit 3.1:** La reconnaissance de l'impact du conflit sur les femmes grâce aux initiatives de plaidoyer variées et créatives basées sur l'approche de redevabilité sociale sont promues.
- **Produit 3.2:** Les leçons apprises et les bonnes pratiques de médiation communautaire et le SPC sont diffusés afin que les expériences de succès puissent être reproduites.

3. Les partenaires de mise en œuvre du projet

Le projet est mis en œuvre par Concern Worldwide, Institut de Développement Personnel et Organisationnel (IDEO), Communauté des Médiateurs pour la Paix en Haïti et dans les Caraïbes (CMPC), et Nègès Mawon en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse du Sport et de l'Action Civique (MJSAC) et des organisations communautaires de base (OCB).

Concern est la cheffe de file et chargée de la coordination et de la gestion globale du projet. Concern travaille en Haïti depuis 1994, se concentrant sur l'amélioration des conditions de vie des ménages les plus vulnérables, et a mené des interventions en construction et consolidation de la paix dans les zones concernées. Concern est le responsable de l'accompagnement aux initiatives et processus de mémoire collective et de médiation, et des stratégies pour la redevabilité sociale, ainsi que l'accès des femmes aux ressources économiques (groupes AEC) et l'engagement des hommes (sessions sur la masculinité positive). Concern va également assurer les processus de coordination et apprentissage avec les comités de consultation, le comité de pilotage, et PBF.

Nègès Mawon une organisation féministe haïtienne fondée en 2015 luttant contre les conséquences du système patriarcal sur les femmes; leur objectif est la libération de toutes les formes de violences et d'oppressions que subissent les filles et les femmes. Elles travaillent dans l'amélioration des conditions des femmes en Haïti et dans la promotion, la défense et le renforcement des droits des femmes. Nègès Mawon est responsable du programme de marrainage et du renforcement des espaces et stratégies de redevabilité sociale.

IDEO est une fondation locale, établie en 2005 qui a pour mission de contribuer à l'établissement d'un climat de paix en Haïti en œuvrant au bien-être émotionnel et à la santé mentale des groupes vulnérables, en offrant des programmes en développement personnel et organisationnel et en appui et prise en charge psychologique. La fondation IDEO va assurer la prise en charge psychosocial individuel et groupal, ainsi que la formation de soutien psychosocial communautaire et l'accompagnement des encadreuses formées.

CMPC, est une organisation de la société civile constituée des professionnels formés en santé mentale et médiation pour la paix. Sa mission est de promouvoir la culture de la paix à travers son pluralisme d'action visant à : encourager la neutralité des intervenants sociaux et politiques comme gage d'une justice équitable; accompagner l'être humain à comprendre son fonctionnement émotionnel; enseigner la responsabilité comme facteur de développement durable; promouvoir des valeurs fondamentales; décrypter les programmations émotionnelles et les techniques de déprogrammation. CMPC va mettre en œuvre des séances de médiation, de formation des médiatrices pour la paix, et l'accompagnement des médiatrices.

En plus de cela, un Comité de Pilotage et de Suivi, composé des quatre partenaires et du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC), a été établi pour soutenir la mise en œuvre du projet. Ce comité est chargé de définir les orientations stratégiques et d'assurer la qualité des interventions. Parallèlement, un Comité Consultatif des Jeunes (CCJ) est mis en place pour conseiller sur la stratégie et les interventions du projet, contribuer aux processus d'évaluation et d'analyse d'impact, et fournir un espace privilégié d'expression pour les jeunes, notamment les jeunes filles. Ce comité permet des ajustements opportuns en fonction des besoins identifiés.

4. L'objet de l'évaluation/but

L'évaluation finale aura pour objectif principal d'évaluer les réalisations du projet Fanm Djanm de manière inclusive et de déterminer sa valeur ajoutée globale à la consolidation de la paix en Haïti, dans les domaines de la promotion de la coexistence et la résolution pacifique des conflits, réduction de la violence communautaire, et la promotion des espaces de leadership des femmes. En évaluant la mesure dans laquelle le projet a atteint les objectifs et les résultats escomptés en matière de consolidation de la paix, l'évaluation permettra de tirer des enseignements clés sur les approches et les pratiques opérationnelles réussies en matière de consolidation de la paix, et de mettre en évidence les domaines dans lesquels le projet a été moins efficace que prévu. En ce sens, l'évaluation de ce projet concerne aussi bien la redevabilité que l'apprentissage.

Sur base d'une exploitation judicieuse de toutes les données et informations disponibles, l'évaluation devra faire un état des lieux de la mise en œuvre des résultats du projet mais aussi fournir des informations (en particulier les forces et faiblesses) et des pistes de solution pour la planification et les décisions pour des initiatives similaires dans le futur.

L'évaluation finale poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de : 1) traitement des principaux moteurs de conflit et des questions de consolidation de la paix les plus pertinentes ; 2) alignement sur la Politique Nationale de Consolidation de la Paix et les priorités nationales en Haïti ; 3) le degré auquel le projet a abordé des questions transversales telles que le conflit et l'égalité des genres ;
- Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué concrètement à la réduction d'un facteur de conflit en Haïti ;
- Évaluer si le projet a aidé à faire avancer la réalisation des ODD, et en particulier de l'ODD 16 ;
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion ;

- Évaluer si le soutien apporté par le projet a permis de mettre un accent spécifique sur la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix ;
- Évaluer si le projet a été mis en œuvre par le biais d'une approche sensible aux conflits ;
- Documenter les bonnes pratiques, les innovations et les leçons tirées du projet ;
- Fournir des recommandations opérationnelles pour la programmation future ;
- Apprécier le degré d'appropriation des différentes parties prenantes et les chances de pérennisation des résultats (durabilité) à l'issue du projet. Des propositions devront ensuite être faites par l'évaluation pour que ce projet (ou d'autres) puisse augmenter le niveau d'appropriation et la durabilité mais également donner des pistes d'extension du projet à grande échelle sur base des succès enregistrés et des leçons apprises.

Dans un souci de redevabilité mutuelle et de transparence, cette évaluation devra permettre de faire un bilan de ce projet et de faciliter l'amélioration de la planification et des interventions de projets de consolidation de la paix à venir.

5. Portée de l'évaluation

Cette évaluation examinera le processus de mise en œuvre du projet et les résultats en matière de consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur d'autres données de suivi recueillies sur les résultats et les impacts du projet ainsi que sur le contexte. Les questions d'évaluation sont basées sur les critères d'évaluation de l'OCDE/DAC ainsi que sur les critères spécifiques du PBF, qui ont été adaptés au contexte.

Les évaluateurs/trices doivent veiller à ce que l'évaluation des résultats en matière de consolidation de la paix soit la principale ligne de recherche. Les projets de consolidation de la paix emploient fréquemment des approches qui fonctionnent à travers des domaines thématiques qui se chevauchent avec des objectifs de développement ou humanitaires. Cependant, une évaluation des projets de consolidation de la paix doit inclure non seulement une réflexion sur les progrès dans le domaine thématique, mais aussi le degré auquel de tels progrès ont pu ou non contribuer à aborder un facteur de conflit pertinent.

L'évaluation devrait évaluer la théorie du changement du projet et si des lacunes sont identifiées, la théorie du changement doit être reformulée/améliorée par l'évaluateur/trices. Les hypothèses sous-jacentes à la théorie du changement du projet doivent être clairement articulées et évaluées pour leur validité par les évaluateurs/trices.

Dans la conduite de cette évaluation l'équipe devra examiner la performance globale du projet en répondant, notamment aux questions suivantes :

Critères d'évaluation ¹	Question clés de l'évaluation
Pertinence du projet et des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ? S'il y a eu des changements contextuels importants, les objectifs et l'approche du projet sont-ils restés pertinents ? • Une analyse contextuelle et du conflit appropriée a-t-elle été effectuée pour éclairer la conception et mise en œuvre du projet ? • Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de la consolidation de la paix dans le pays ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?

¹ Dans le cadre des critères de l'OCDE/DAC

Critères d'évaluation ¹	Question clés de l'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et aux priorités des groupes cibles (participant(e)s, femmes, jeunes, OCB, groupes de jeunes) ? Ont-ils été consultés pendant la conception et la mise en œuvre du projet ? Quel a été le niveau de participation des participant(e)s et acteurs clés du programme ? Un Mécanisme de Plaintes et Réponse (MPR)/Complaints Response Mechanism (CRM) adéquat était-il en place ? L'approche CVR soutenue par le projet a-t-elle porté ses fruits, et doit-elle être portée à échelle si elle fonctionne mieux que des approches plus traditionnelles de CVR ?
Efficacité du projet	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure la dotation globale en personnel, la planification et la coordination du projet ont-elles été efficaces (y compris entre les quatre partenaires de mise en œuvre et avec les parties prenantes) ? Les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés en temps voulu ? Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, notamment en ce qui concerne les achats, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, le comité de pilotage et de suivi, le comité consultatif de jeunes, et les participant(e)s pour les informer des progrès réalisés ? Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies au sein d'autres organismes de mise en œuvre et donateurs ayant le même portefeuille ? La stratégie de partenariat de Concern, Nègès Mawon, IDEO et CMPC a-t-elle été adaptée et efficace pour s'assurer que le projet est sur la bonne piste avec les résultats significatifs sur la consolidation de la paix ? Quels sont les facteurs favorables ou défavorables qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ? Les structures de gestion et de redevabilité du projet étaient-elles efficaces ?
Efficacité des résultats	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs prévus et contribué à la vision stratégique du projet ? Quels sont les principaux facteurs influençant la réalisation ou la non-réalisation des objectifs ? Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures/faibles performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs favorables ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré de manière substantielle le genre et soutenu la consolidation de la paix sensible au genre et à la jeunesse ? Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des participant(e)s, OCBs et groupes de jeunes ?

Critères d'évaluation ¹	Question clés de l'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Le système de suivi du projet capturerait-il adéquatement les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ? Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats ? Dans quelle mesure les données actualisées ont-elles été utilisées efficacement pour gérer le projet ?
Durabilité, appropriation et pérennisation des actions	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques de propriété nationale, les agendas législatifs et les politiques ? L'intervention a-t-elle inclus une stratégie de durabilité appropriée et un plan de sortie (y compris la promotion de la propriété nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ? À quel point le gouvernement et les autres parties prenantes sont-ils engagés à soutenir les résultats de l'appui du PBF et à poursuivre les initiatives ? Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle de vie du projet ? Le projet a-t-il renforcé les capacités des parties prenantes nationales et locales (gouvernements nationaux et locaux et OSC) ? Les parties prenantes nationales et locales ont pu participer significativement et horizontalement à la prise de décision au sein du projet ? Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière de prévention et gestion des conflits ? Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ? Quelles sont les facteurs qui pourraient favoriser ou non la durabilité des résultats atteints ? Comment pourrions-nous mieux faire les choses à l'avenir ? Quelles conclusions peuvent être pertinentes pour la programmation future ou pour d'autres initiatives similaires ailleurs ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et les rapports du projet étaient-ils alignés sur ceux des autres projets financés par PBF ? Dans quelle mesure le projet complétait-il les travaux entre différentes entités, au niveau des Nations Unies et des autres organisations nationales et internationales ? Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Est-ce que l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein des partenaires ? La cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par les partenaires, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l'institution/organisation adhère.

Critères d'évaluation ¹	Question clés de l'évaluation
Sensibilités aux conflits	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités internes des partenaires d'implémentation étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente sensible aux conflits ? • Le projet PBF avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ? • Un processus continu de surveillance du contexte et un système de surveillance permettant de suivre les impacts non intentionnels ont-ils été établis ? • Le projet a-t-il été responsable d'impacts négatifs non intentionnels? Si oui, celles-ci ont-elles été abordées dans le programme et comment ?

En plus des critères d'évaluation standard de l'OCDE/DAC susmentionnés, les critères d'évaluation spécifiques au PBF suivants doivent également être évalués par l'évaluation :

Critères d'évaluation	Question clés de l'évaluation
Effets catalytiques ²	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il eu des effets catalytiques sur le plan financier et programmatique ? • Les fonds du PBF ont-ils été utilisés pour amplifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou ont-ils contribué à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?
Égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet a-t-il cherché à identifier les barrières auxquelles font face les filles et les garçons ? Le projet a-t-il mis en place des stratégies de mitigation de ces barrières ? • Y-a-t-il une participation effective et significative des filles et les femmes dans le projet ? • Les engagements pris dans la proposition de projet en faveur d'une consolidation de la paix sensible au genre, notamment en ce qui concerne le budget, ont-ils été réalisés tout au long de la mise en œuvre ? • Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et à l'inclusion ?
Tolérance au risque et l'innovation :	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques ont-ils été surveillés et atténués de manière adéquate ? • Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle novatrice ou innovante ? Peut-on en tirer des enseignements pour informer des approches similaires ailleurs ? • Quelles ont été les choses uniques/innovantes/intéressantes par rapport à ce que le projet essaie/a tenté d'accomplir en matière de consolidation de la paix et de la prévention et gestion de conflit intercommunautaire ?

L'évaluation doit identifier les leçons apprises qui auraient une applicabilité et une pertinence plus larges pour d'autres interventions similaires en Haïti et dans d'autres contextes, et fournir

² La fonction catalytique du PBF peut être comprise comme la mobilisation de fonds financiers supplémentaires et/ou le déblocage de processus politiques ou liés à la consolidation de la paix. Pour la première partie de la définition (effet catalytique financier), deux approches sont envisagées : 1) Les montants mobilisés directement, c'est-à-dire les fonds qui ont été catalysés pour étendre ou renforcer un projet spécifique financé par le PBF. 2) Les montants mobilisés indirectement, c'est-à-dire les contributions des donateurs au même secteur, thème ou approche après la mise en œuvre du projet financé par le PBF.)

au maximum 10 recommandations utiles, réalistes et actionnables (y compris sur les thèmes transversaux et le système de suivi et d'évaluation), avec une identification claire des parties prenantes responsables.

6. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation sera sommative et utilisera une approche participative dans laquelle les discussions avec les principales parties prenantes et les enquêtes auprès d'elles fourniront et/ou vérifieront la substance des constatations. L'évaluation devrait reposer sur une approche de collecte et d'analyse de données mixtes, en utilisant diverses formes de preuves vis-à-vis les unes des autres pour trianguler les informations recueillies.

Les propositions doivent être claires sur le rôle spécifique que chacune des diverses approches méthodologiques joue pour aider à répondre à chacune des questions de l'évaluation. L'évaluation devra utiliser les critères du CAD ainsi que les critères spécifiques de PBF, adaptées au contexte.

L'évaluateur/trice est tenu d'appliquer une approche inclusive, participative et consultative en veillant à impliquer étroitement les responsables de l'évaluation, les partenaires d'exécution et les participant(e)s.

L'évaluation doit faire appel à plusieurs méthodes et instruments d'évaluation, tant qualitatifs que quantitatifs. Les méthodologies de collecte de données peuvent inclure, mais ne sont pas nécessairement limitées à :

- Une étude documentaire des documents clés. Il s'agit notamment d'analyser :
 - Le document de projet ;
 - La théorie du changement et le cadre de résultats ;
 - Le plan de travail
 - Les rapports semestriels et annuels consolidés, le cas échéant ;
 - Le rapport de suivi axé sur les résultats ;
 - Les rapports et termes de références des différentes activités ;
 - La ligne de base ;
 - Les rapports de suivi technique/financier.
- Des entretiens avec des informateurs/trices clés et des discussions de groupe, le cas échéant, avec les principales parties prenantes, y compris l'équipe chargée du projet, le secrétariat du PBF, les participant(e)s, des fonctionnaires du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de l'Action Civique, des représentant(e)s d'organisations de la société civile, des membres du Comité Consultatif des Jeunes, des leaders communautaires et religieux. Les évaluateurs/trices doivent veiller à une participation égale des hommes et des femmes et de différents groupes d'âge. Tous les entretiens doivent être menés dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.
- Examen systématique des données de base, de fin de période et de suivi, ainsi que des évaluations internes ;
- Examen systématique des demandes d'éligibilité du PBF et des rapports annuels stratégiques ;
- Examen systématique des données existantes et pertinentes au niveau des résultats ou du contexte national ;
- Visites sur le terrain ;
- Enquêtes et questionnaires impliquant notamment des participant(e)s aux projet ou auprès d'autres parties prenantes au niveau stratégique et programmatique.

- Enquêtes en ligne.

L'approche de l'évaluation doit être conforme aux principes des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la sensibilité à l'âge, de l'inclusion des personnes handicapées et du principe « Ne laisser personne de côté », et doit être basée sur l'obligation des évaluateurs du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (GENU) et les directives éthiques du GENU. Les considérations de sensibilité aux conflits et de non-préjudice doivent être apparentes dans la conduite de l'évaluation.

7. Livrables

1. **Rapport de démarrage** : Le Rapport de Démarrage devrait affiner les questions d'évaluation et détailler l'approche méthodologique, y compris les instruments de collecte de données. Le Rapport de Démarrage doit être approuvé par le manager du projet, la responsable de Suivi et Évaluation et aussi par le PBF avant le début de la collecte des données sur le terrain. Le rapport de démarrage doit comprendre les éléments clés suivants :
 - a. L'approche globale.
 - b. Évaluation de la faisabilité pour identifier les lacunes de données existantes aux fins de l'évaluation.
 - c. Méthodologie détaillée, y compris les méthodes et les outils de collecte de données, la stratégie d'échantillonnage, les méthodes d'analyse et de triangulation.
 - d. Matrice d'évaluation qui affinera les questions et sous-questions par critère d'évaluation, méthodes respectives de collecte de données/sources de données et indicateurs et références spécifiques à l'évaluation pour évaluer une question donnée.
 - e. Liste proposée de personnes à interviewer ou des participant(e)s aux groupes de discussion, ventilée par groupe de parties prenantes et par sexe.
 - f. Un plan de travail indiquant les délais anticipés et l'effort prévu pour chaque phase de travail, à convenir avec les points focaux pertinents du projet.
2. **Présentation/validation des résultats préliminaires** avec les parties prenantes concernées et le PBF. Les unités de programme, M&E et les principales parties prenantes de l'évaluation doivent examiner le rapport préliminaire d'évaluation et transmettre leurs commentaires sous forme consolidée à l'évaluateur/trice.
3. **Rapport préliminaire et final** : Lors de la préparation du rapport préliminaire, l'évaluateur/trice doit consulter la Liste de Contrôle d'Évaluation de Projets du PBF. Le rapport préliminaire sera partagé avec un Groupe de Référence d'Évaluation, composé de représentant(e)s de tous les bénéficiaires directs des fonds, les partenaires d'implémentation, le Comité Consultatif de Jeunes et le PBF, pour leurs commentaires. La version finale acceptée du rapport reflétera les commentaires du Groupe de Référence d'Évaluation. Le rapport final doit être approuvé à la fois par Concern et par le PBF. Le rapport final ne doit pas dépasser 30 pages (hors annexes) et doit inclure un résumé exécutif d'au plus 5 pages. Tous les documents seront transmis en version électronique.

4. **Document d'une page sur les réalisations et les leçons apprises du projet** : Les évaluatrices/teurs doivent également élaborer un document autonome (d'une page maximum) pour présenter les principales réalisations du projet au niveau des résultats ainsi que les leçons apprises en matière de programmation.

8. Ethique et déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE)³. En effet, le consultant ou la consultante doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Il/elle doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse de Concern et de ses partenaires.

9. Calendrier

Le chronogramme détaillé de l'évaluation finale dépendra de la note méthodologique proposée par l'équipe et validée par les gestionnaires du projet. Un délai proposé de huit (8) semaines pour l'évaluation (30 jours ouvrables) est décrit ci-dessous. Cette durée comprend le temps requis pour tous les travaux, y compris l'examen des documents, les visites sur le terrain, le débriefing et la soumission finale du rapport d'évaluation. Les délais proposés pour la remise des produits ne sont qu'indicatifs mais 2 choses sont obligatoires : faire une restitution avant la clôture du projet, et remettre le rapport final avant la clôture du projet.

Livrable	Calendrier prévu	Nombre de jours
Rapport de démarrage	13 au 15 mars	3 jours
Collecte et analyse de données sur le terrain	18 au 29 mars	10 jours
Redaction du rapport préliminaires	01 au 05 avril	5 jours
Changements selon les feedback	15 au 19 avril	5 jours
Rapport final	24 au 26 avril	5 jours
Document d'une page sur les réalisations et les leçons apprises du projet	29 au 30 avril	2 jours
Total		30

10. Modalités d'exécution

La personne qui sera retenue doit planifier et réaliser les différentes étapes de l'évaluation en toute indépendance de manière professionnelle. Les coûts de toutes les opérations de cette étude, y compris les déplacements, sont à la charge du consultant(e). Toutefois, Concern va

³ <http://www.uneval.org/document/detail/102>

jouer un rôle de facilitateur auprès des parties prenantes au besoin ainsi qu'au niveau d'accès aux zones d'intervention. En fait, les demandes de facilitation doivent être bien planifiées.

En termes de coordination des activités de l'évaluation et de validation des livrables, le déroulement suivra le schéma suivant :

- **Commanditaires de l'évaluation** : Le Management de concern devra : i) Fournir un soutien logistique approprié pour garantir que les objectifs soient atteints avec efficacité et efficience ; ii) Fournir les documents pertinents au début de la mission ; iii) Coordination et communication avec les contreparties gouvernementales, les partenaires de la société civile et d'autres parties prenantes concernées selon les besoins ; iv) Soutenir l'identification des principales parties prenantes à interviewer, à interroger ou à consulter ; v) Fournir et consolider les commentaires sur les livrables et faciliter la communication avec le PBF et les autres partenaires ; vi) S'assurer de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes et l'amélioration de la mise en œuvre des plans stratégiques et initiatives.; v) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence ;
- **Le gestionnaire de l'évaluation** : Le spécialistes du Suivi et Evaluation de Concern, les gestionnaires du projet et le département des opérations ou des achats devront : i) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; ii) fournir un appui pour la coordination ; iii) fournir à l'évaluateur (trice) l'assistance administrative et les données et informations requises ; iv) analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité du PBF.
- **Un groupe de référence** sera constitué pour accompagner l'évaluation et valider tous les livrables de la mission. Ce groupe de référence sera composé à minima :
 - De la directrice de programme de concern ;
 - Des responsables respectifs du projet au sein de concern et les partenaires ;
 - Des spécialistes S&E de Concern ;
 - D'un(e) représentant(e) du Secrétariat du PBF en Haïti ;
 - Partenaires nationaux ;
 - Quelques partenaires clés de mise en œuvre ;
 - Quelques participant(e)s.

Le groupe de référence aura pour rôle de faciliter la collecte des données et informations requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue la version provisoire du rapport d'évaluation pour en garantir la qualité. Un atelier sera organisé avec ce Groupe de référence afin de passer en revue le rapport provisoire.

- **L'évaluateur ou évaluatrice** est responsable de la bonne conduite de l'évaluation et de la fourniture de tous les livrables dans les délais prévus. L'équipe devra suivre les consignes des termes de référence et les instructions ultérieures (tout en conservant son autonomie et sa neutralité). Il/elle devra proposer une approche méthodologique, collecter et analyser des données et informations, animer des rencontres, élaborer un rapport provisoire, faire une restitution puis un rapport final.

Au besoin Concern peut disposer un espace de bureau pour la tenue de certaines réunions et le travail de la consultation. Son rôle principal sera de fournir un appui stratégique, financier et administratif. Elle doit aussi mener l'ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d'évaluation avec l'équipe et s'assurer également de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes et l'amélioration de la mise en œuvre du Programme-Pays.

11. Lignes de communication

Le/la évaluateur/trice rendra compte au Responsable de l'unité de Suivi et Evaluation de Concern en Haïti et à la manager de projet Fanm Djanm et assurera la liaison avec la Directrice de programme et la Directrice Pays de Concern Worldwide en Haïti.

12. Qualifications, compétences et expérience

La préférence sera donnée aux candidat(e)s/équipes ayant les éléments suivants :

- Diplôme universitaire avancé (Master ou équivalent) en sociologie, études du développement, sciences politiques, études sur la paix et les conflits, relations internationales, administration publique ou autre domaine connexe.
- Pour le Chef d'Équipe de l'Évaluation : Au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente démontrée dans la conception et la réalisation d'évaluations d'interventions en développement ou en consolidation de la paix sont requises.
- Une expérience étendue dans la recherche utilisant des méthodes mixtes et des approches de collecte de données participatives, sensibles au genre et à la jeunesse, est requise.
- Avoir réalisé plusieurs exercices d'évaluation d'un projet dans le domaine du développement local, de la résilience communautaire, de la prévention et gestion des conflits ou dans un autre domaine en lien direct avec les objectifs du projet faisant l'objet de la présente évaluation.
- Une connaissance du contexte de consolidation de la paix et politique en Haïti est requise.
- Une connaissance et une expérience dans l'égalité des sexes et/ou la réduction de la violence communautaire sont requises.
- Une expérience avérée dans la rédaction de rapports (en français) est requise.
- Connaissance en évaluation et analyse des projets de consolidation de la paix.
- La maîtrise orale et écrite du français est requise.
- Capacité de parler et de comprendre le créole sera un avantage.
- Capacité de travailler dans des conditions difficiles
- Bonne connaissance des zones d'intervention
- Avoir une bonne connaissance des Objectifs de Développement Durable

L'équipe devra être en mesure de :

- Comprendre ce qui est attendu de cette évaluation finale et de sa part
- Proposer une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
- Respecter les délais et assurer la bonne qualité de production des livrables

Compétences et aptitudes :

- Bonnes aptitudes interpersonnelles
- Excellentes capacités pour mener des enquêtes / entretiens et faire des présentations
- Pro-activité et autonomie
- Excellente communication orale et écrite en français et un bon niveau en anglais
- Bonne maîtrise des outils informatiques.



Les propositions doivent inclure :

- Un CV à jour
- Bref aperçu de la façon dont le candidat répond aux exigences de qualifications, d'expérience et de compétences (pas plus d'une page)
- Description de l'approche proposée
- Budget détaillé
- Trois références de travaux similaires réalisés

Les propositions ne doivent pas dépasser 4 pages, hors CV, budget et exemple de travail.

Les personnes/firmes intéressées sont invitées à fournir leur dossier sous pli fermé avec la Mention « **Évaluation Finale Fanm Djanm** » en copie dure au bureau de Concern Worldwide, sise au 28, Rue Metellus, PV, de 8h am à 4h pm ou par courrier électronique à l'adresse : recrutement.haiti@concern.net au plus tard le 1er Mars 2024.

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées